

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 2 Juin 2015

19 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice

Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE : IA-IPR de lettres, Directeur de la DAFOP

Madame Anne DAUVERGNE : IA-IPR d'anglais, Co-doyenne

Monsieur Bruno HEIN : Proviseur du lycée Charles De Gaulle, Dijon

Monsieur Guillaume LION : IA- IPR d'histoire géographie, Délégué académique au numérique

Madame Sophie PROST : IEN-ETEG SBSSA, Co-doyenne

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Madame Sophie AUDIDIÈRE : Directrice du département Sciences de l'Éducation

Monsieur Alain BOULEY : Responsable formation 2nd degré

Madame Claire CACHIA : Directrice du CIPE- **Procuration à Mme Elsa LANG RIPERT**

Madame Géraldine FARGES : Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation- **Procuration à Mme Sophie AUDIDIÈRE**

Madame Elsa LANG RIPERT : Directrice du département MEEF

Monsieur Denis LOIZON : Maître de Conférences en EPS

Madame Séverine MILLOTTE : Responsable formation 1^{er} degré- **Procuration à Monsieur Alain BOULEY**

Monsieur Max NOUBEL : Maître de Conférences en musicologie

Madame Véronique PARISOT : Maître de Conférences, Directrice du département Diderot

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

Monsieur Vincent BONNAIRE : Directeur du Pôle Éducation-Loisirs de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Côte d'Or – **Procuration à Mme Anne Marie HOUILLON**

Madame Odile GUERIN : Présidente Régionale de la Fédération de Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P)

Madame Anne-Marie HOUILLON : Présidente de la Ligue d'Enseignement de Bourgogne.

Monsieur Laurent Tainturier : Directeur de CANOPE- **Procuration à Mme Anne DAUVERGNE**

Monsieur Éric Violette : Président FCPE 71 et Vice-Président FCPE Bourgogne

Membres invités

Monsieur Jean-Denis DETRAIT

Madame Marie-Geneviève GERRER

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu du COSP du 12 Février 2015
- 2- Composition des Conseils de Perfectionnement – modification
- 3- Restitution des travaux des Conseils de Perfectionnement
- 4- Offre de formation
 - Fiches d'intention/ Licence EFEC
 - Parcours adaptés
- 5- Convention IIPE (Unesco)
- 6- Note de procédure STAPS/ ESPE
- 7- Questions diverses

1- Approbation du compte-rendu du COSP du 12 février 2015

Le compte-rendu du COSP du 12 février est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Modifications des Conseils de Perfectionnement (CPEP)

Monsieur Max NOUBEL explique qu'il a élaboré une synthèse des changements des membres des CPEP bien qu'il n'ait pas reçu toutes les modifications de la part des présidents de CPEP. Il se peut donc qu'il y ait quelques oublis ou erreurs qui pourront être corrigés par le COSP.

Le CPEP 1^{er} degré, dont Madame Séverine MILLOTTE est responsable, ne présente pas de changement. Les représentants des étudiants sont mobiles, du fait que lorsqu'ils sont en M2 ils ne peuvent être remplacés qu'à la rentrée. Il faut à ce sujet que les étudiants soient informés par les responsables de CPEP des rôles de ces conseils et qu'ils sachent qu'ils y ont leur place.

Monsieur Alain BOULEY s'engage à mettre ce point à l'ordre du jour de la réunion du 12 juin des responsables de parcours ; il souhaite sensibiliser les responsables de parcours sur le fait qu'il est essentiel qu'à la fois les M1 et les M2 soient représentés. Monsieur Max NOUBEL explique qu'au CPEP d'histoire-géographie - musique, il a été pensé qu'on pouvait doubler le nombre d'étudiants présents.

2

Il n'y a pas de changement à noter pour le CPEP CPE. Monsieur Max NOUBEL précise qu'en tant que responsable du 2nd degré, Monsieur Alain BOULEY a été ajouté systématiquement à tous les CPEP du 2nd degré.

On note pour le CPEP Documentation le remplacement des étudiants.

Au niveau du CPEP EPS, Monsieur Denis LOIZON souhaite l'ouverture du CPEP aux collègues et étudiants de L3 ainsi qu'à des chefs d'établissements extérieurs et des deux inspecteurs d'académie, dans le souhait d'un continuum de formation et à l'élargissement de la réflexion concernant l'articulation L3/M1 et la préparation au concours. Monsieur Jean-Denis DETRAIT répond qu'ils peuvent être présents au CPEP mais en tant qu'invités. Monsieur Max NOUBEL demande à Monsieur Denis LOIZON de fournir dès la rentrée la nouvelle composition du CPEP EPS.

Madame Marie-Geneviève GERRER intervient pour dire qu'au fur et à mesure des CPEP, la requête des étudiants qui revient systématiquement concerne la redondance entre le module de préprofessionnalisation et le M1, principalement dans le 1^{er} degré. La mise en place de la licence EFEC va amener une réflexion courant juin 2016 sur le transversal et à faire un continuum entre préprofessionnalisation (en place en L2 et L3) et licence EFEC. Les étudiants en master doivent être conscients qu'ils devront rattraper le retard qu'ils auront pris pour ceux qui n'auront pas suivi le module prépro ou qui n'auront pas fait la licence EFEC, et qu'il ne sera pas possible de reprendre à zéro au risque de démobiliser les autres étudiants de master 1 et nuire à la qualité de la formation.

Concernant le CPEP histoire-géographie - musique, les membres souhaitent la présence de l'IPR d'histoire-géographie. Monsieur Max NOUBEL demande donc à Monsieur Guillaume LION

s'il accepte cette invitation. Monsieur Guillaume LION indique qu'il n'est plus inspecteur fonctionnellement et transmettra donc l'invitation à ses collègues.

Il n'y a pas de changement à noter concernant les CPER Langues et Lettres ainsi que Sciences Economiques et de Gestion.

Pour le CPER Sciences, Madame Emmanuella FOUCHEREAU a émis l'idée qu'il y ait une rotation tous les ans entre les représentants SVT, Mathématiques et Physique. Madame Emmanuella FOUCHEREAU venant de terminer son année de présidence, Monsieur Jérôme LAURENS prend la responsabilité de ce CPER. Une autre modification aura lieu à la rentrée puisque Monsieur Jacques HALLEZ, représentant le master SII partira à la retraite en septembre 2015.

Pour le CPER du département Denis Diderot, il n'y a pas de changement, hormis celui des étudiants prévu à la rentrée (après les élections des délégués).

3- Examen des travaux des CPER.

Monsieur Max NOUBEL souhaite se concentrer essentiellement sur les points qui concernent le transversal et les stages. Monsieur Alain BOULEY note qu'il y a des constantes dans les discussions des CPER comme les calendriers, les stages, les problématiques des M2A et M2B.

Monsieur Max NOUBEL explique qu'il a fallu arriver à un consensus concernant les stages, les problématiques étant différentes selon les disciplines.

3

Monsieur Alain BOULEY rappelle qu'il a été décidé pour le 1^{er} semestre de M1 une première journée de stage en octobre pour rencontrer les professeurs et familiariser les étudiants avec l'environnement professionnel. Puis deux semaines sont bloquées en novembre avec observation et prise en main "légère" de certaines classes. Pour le 2^{eme} semestre, suivant les disciplines et les contraintes pédagogiques, il y aura une première semaine bloquée sur la première semaine de février puis ensuite 4 journées filées sur les vendredis. Madame Elsa LANG RIPERT précise que certaines disciplines sont à part et sont plus sur du "filé" (EPS, SII et CPE) du fait que les étudiants constituent leurs dossiers sur leur périodes de stages. Les dates ont aussi été arrêtées en fonction des dates d'écrits et de concours.

En M2, les alternants seront en établissement le lundi, mardi et vendredi, et en formation le mercredi (transversal) et le jeudi (disciplinaire). Les M2B (reçus collés) se verront proposer deux périodes de stages de 7 semaines du 2 novembre au 18 décembre et du 25 janvier au 25 mars avec une visite de formation prévue au semestre 4.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que le mercredi et le jeudi restent à l'ESPE, mais que Madame Lucie CORBIN, en accord avec les collègues de STAPS et les IPR fait en sorte de libérer un maximum de mercredi après-midi afin d'assurer les missions UNSS sur l'année universitaire.

Monsieur Denis LOIZON souhaite remercier officiellement Madame Lucie CORBIN pour le travail réalisé en direction de l'éducation physique et pour les solutions qu'elle a su apporter aux différents problèmes rencontrés. Il souhaite également remercier le Rectorat pour le travail

important qui est fait pour trouver des terrains de stages pour les 80 étudiants de cette année avec des collègues disponibles le vendredi.

Madame Anne DAUVERGNE souligne que le Rectorat a été avisé suffisamment tôt des dates de stages ce qui a facilité le travail de recherche de lieu d'affectation.

Monsieur Max NOUBEL demande ce qu'il en est de l'implantation des langues sur le M2. Monsieur Alain BOULEY explique que les 24h de langues font partie de l'UE1 et sont donc portées par les UFR. L'ESPE assurera ces 24h seulement pour les masters qu'elle porte, à savoir Sciences économiques et CPE. Madame Marie-Geneviève GERRER ajoute que dans chaque UFR il y a un responsable de langues, ce qui sera bien plus simple à gérer.

Monsieur Max NOUBEL fait remonter que les étudiants de musique ont souhaité un plus grand brassage des disciplines. Madame Elsa LANG RIPERT répond que les groupes sont ainsi formés pour des questions pratiques, et qu'il est très difficile de défaire ces groupes pour les reformer en mélangeant davantage les disciplines.

Monsieur Denis LOIZON informe les membres du COSP que dans le cadre de la validation d'UE, les étudiants ont organisé une "soirée du STAPS", ouverte aux professionnels pour faire connaître leur discipline et leur formation. Compte-tenu de la qualité des posters présentés, il a été décidé de laisser ces posters en exposition à l'atrium de Dumont pendant une semaine puis de mettre des photos de ces posters sur le site du Rectorat.

Madame Marie-Geneviève GERRER propose que ces posters soient également mis en ligne sur le site internet de l'ESPE.

4

Monsieur Max NOUBEL explique que les étudiants en Master MEEF histoire géographie ont réalisé une enquête à destination des étudiants de M2, portant essentiellement sur le transversal ; ce qui en ressort est qu'ils ont le sentiment que les choses restent à leurs yeux trop abstraites. Madame Elsa LANG RIPERT estime que cela est contradictoire avec la réalité du terrain puisque les étudiants de M2 ont 70% de pratique ; la théorie est donc minoritaire dans la formation.

Monsieur Denis LOIZON pense que les préoccupations des étudiants de M2 sont davantage disciplinaires. La question qui se pose est comment amener les étudiants stagiaires à rejoindre les préoccupations de la formation transversale auxquelles ils seront confrontés un jour ou l'autre. Monsieur Max NOUBEL estime que c'est moins le contenu de la formation qui pose problème car il est nécessaire mais plutôt la difficulté pour les étudiants d'être dans l'expérimentation et dans l'analyse.

Monsieur Alain BOULEY estime que cela se fait au détriment du mémoire. Les M2B font un mémoire qui repose sur leurs stages pratiques et sur la recherche, or ils ont trop peu de pratique. De ce fait leurs mémoires sont peu nourris de leur propre pratique.

Monsieur Max NOUBEL pense qu'une amorce de réponse se trouve dans l'évaluation de certains modules de formation. Ces enseignements engendrent une charge de travail trop importante pour l'enseignant et les étudiants. Monsieur Max NOUBEL considère que les étudiants sont dans un milieu préprofessionnel, et le modèle de notation est beaucoup trop lourd. Par exemple, un module de formation de 6h ne doit pas entraîner une dissertation et 3 jours de correction. Il s'agit de revoir et d'adapter le modèle d'évaluation, et peut-être le simplifier.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que les enseignants universitaires estiment qu'il n'est pas possible d'alléger les évaluations pour la délivrance d'un master 2, cela apparaît trop compliqué.

Monsieur Alain BOULEY propose de revoir certaines évaluations sur la forme, comme par exemple instaurer des QCM pour changer de la "culture de l'écrit".

Madame Véronique PARISOT explique qu'au département Diderot, les modules de 6h ne donnent pas forcément lieu à évaluation car cela était extrêmement lourd pour les étudiants et s'avérait même contre-productif.

Monsieur Denis LOIZON pense qu'une remise en cause des dispositifs d'évaluations doit être effectuée pour prendre en compte la dimension professionnelle de la formation. Il faut notamment se demander si tous les EC de la maquette doivent être évalués. Il faut également trouver d'autres modalités d'évaluations. Il faut rendre les évaluations plus pertinentes et plus adaptées au monde professionnel.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute qu'il s'agit d'une réflexion qui doit être menée au même titre que la réflexion sur les maquettes et le tronc commun. Cette réflexion est possible maintenant que la formation a le recul nécessaire d'un cycle complet.

Monsieur Alain BOULEY rappelle qu'il faut garder en tête les remontées des CPER, c'est-à-dire la lourdeur des écrits demandés à des périodes qui ne sont pas toujours faciles (travaux différents à préparer en même temps que les périodes de stages.)

5

Pour les étudiants de M1, le point positif est la formation pratique sur les terrains de stages, qui permet aux étudiants de se confronter à la réalité du monde professionnel. Ainsi certains étudiants quittent la formation dès qu'ils sentent qu'ils ne sont pas faits pour le métier d'enseignant.

Les étudiants de M2 sont unanimes sur la dimension concrète de la formation. Le co-tutorat est mentionné comme utile et constructif malgré la lourdeur administrative (les allers-retours des rapports). Les visites de stages sont jugées essentielles et formatives.

Monsieur Max NOUBEL ajoute que les échos sur le pluridisciplinaire, malgré la mise en place hasardeuse, sont globalement très positifs.

Monsieur Denis LIOZON conclue en disant que la modification des maquettes doit bien sûr tenir compte de la réforme des collègues.

4- Offre de formation.

- Fiche d'intention/Licence EFEC

Madame Marie-Geneviève GERRER explique aux membres du COSP que l'Université doit soumettre au Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur une offre de formation non plus quadriennale mais quinquennale qui ira de 2017 à 2022 pour obtenir son accréditation. Après examen de l'offre par le Ministère, celui-ci délivrera un quitus à l'Université qui devra donc mettre en place cette offre de formation en supportant son coût.

Trois phases régissent la validation définitive de l'offre de formation :

- Les « fiches d'intention » remises à l'université pour fin avril. Chaque composante, et chaque département pour l'ESPE a été amené à dire ce qu'il souhaitait mettre en place, garder ou non dans son offre de formation. Les fiches d'intention pour le département Diderot et la licence EFEC ont été transmises en amont aux membres du COSP. La fiche d'intention du département MEEF n'a pas encore été rédigée.
- « auto-évaluation » pour fin mai : pour chaque diplôme il a fallu prendre du recul par rapport à la maquette et à la formation afin de proposer des améliorations.
- "phase de dialogue" : le but est de voir ce qui va être redondant dans l'offre de l'Université, voir ce qui doit être ajouté ou supprimé. Cette phase s'étendra jusqu'au mois d'octobre. Ensuite en fonction des éléments qui ressortiront de ce dialogue, il faudra fixer l'offre de formation puis revoir les fiches filières.

Monsieur Guillaume LION demande s'il s'agit d'une réflexion menée au niveau de la région Bourgogne ou au niveau de la COMUE. Madame Marie-Geneviève GERRER répond qu'il s'agit bien d'une réflexion au niveau de la COMUE avec une offre de formation commune, même si l'ESPE n'est pas directement concernée puisque même après la COMUE il y aura toujours deux ESPE. Au niveau de la réflexion sur les ESPE et la COMUE, celle-ci porte sur la suppression éventuelle des doublons des masters à petits flux : italien, allemand, lettres classiques.

Monsieur Guillaume LION est d'avis que les masters à petits flux n'influencent pas seulement l'ESPE mais bien l'offre totale de formation car ces masters sont rattachés à des UFR et ne sont pas portés par l'ESPE. Cette rationalisation dans les ESPE impactera donc les UFR.

6

Madame Marie-Geneviève GERRER précise que chaque composante recevra une enveloppe financière pour les diplômes qu'elle porte ; ce sera ensuite à la composante de déterminer le contenu de formation en termes de volumes horaires. Cela risque de poser des problèmes au niveau des choix que devront faire les directeurs de composantes.

Madame Marie-Geneviève GERRER présente l'offre de formation actuelle pour l'année 2014/2015. Les Emplois Avenir Professeurs (EAP) ont été rattachés à l'ESPE, ce qui paraît logique puisque l'ESPE est la composante qui a le plus de contacts avec les établissements scolaires. La L3 Sciences de l'éducation "suspendue" prend fin au 31 août 2015 et sera intégrée dans le cursus complet de la licence EFEC. A la rentrée 2015, la L1 et la L3 EFEC seront ouvertes à Dijon, la L2 ouvrira en 2016. Des négociations sont en cours avec les vice-présidents de l'Université, afin de permettre l'ouverture d'une L1 EFEC sur le site de Nevers. L'idée serait de faire un maximum d'heures en CM en visio-conférence via la plate-forme numérique (Dijon- Nevers mais aussi Nevers- Dijon) et des heures de TD en présentiel.

Madame Sophie PROST demande quelles sont les capacités d'accueil de la licence EFEC. Madame Marie-Geneviève GERRER répond qu'à l'heure actuelle, il y a 123 demandes pour entrer en L1 au mois de septembre 2015. Il avait été initialement décidé de faire deux groupes de TD, mais au vu de ces chiffres l'Université a accordé une rallonge sur le financement, ce qui permet d'avoir 4 groupes à la rentrée (120 étudiants).

Concernant l'offre de formation 2015/2016, il faut noter l'ouverture du DIU Philosophie pratique de l'Éducation et de la Formation, porté par Madame Sophie AUDIDIÈRE, porté par l'Université

de Bourgogne et l'Université Paris Descartes. Les enseignants intervenants sont dijonnais, parisiens et bisontins.

Concernant la Licence EFEC, la fiche filière n'a pas subi de changements importants. Le nom définitif de la licence est « licence mention Sciences de l'éducation, parcours EFEC.

- Parcours adaptés

Madame Elsa LANG RIPERT présente aux membres du COSP les différents statuts d'étudiants et les nouveaux parcours prévus à la rentrée 2015.

- Les M2A : lauréats du concours venant d'un M1 MEEF
- Les M2B : étudiants venant du M1 MEEF mais qui n'ont pas réussi le concours (reçus collés)
- Les M2C : les lauréats du concours avec un master autre que MEEF ou sans obligation de master.
- Les lauréats de concours qui ont déjà un master MEEF.

- M2B :

Pour 2015, la préparation au concours est supprimée suite à la note de la DGESEP du 26 mai 2014. Il est difficile d'estimer le nombre d'étudiants qui seront M2B étant donné que cela dépend des résultats du concours, qui seront connus au mois de juillet. Des groupes de travail ont été menés sur cette question, les responsables de sites, de master 1^{er} et 2nd degré ont été sollicités.

7

Pour le 2nd degré, l'idée (à coûts constants) est de retirer des heures de la maquette sur des enseignements qui ne correspondent pas tout à fait à des étudiants qui ne sont pas en situation d'alternance : communication corps/langage (12h), analyse réflexive de pratique (6h), et au semestre 4 projet pluridisciplinaire (6h), et analyse réflexive de pratique (6h) ce qui fait un total de 48h. Sur des groupes de 15-17 étudiants, cela fait 3h par étudiant, qui pourront être utilisées pour faire des heures de renforcement. Ces heures seront gérées par l'ESPE pour préparer les étudiants au concours.

Pour le 1^{er} degré, cela a été plus difficile à décider car les étudiants sont répartis par sites. Le CPER 1^{er} degré a validé le retrait de certains modules de la maquette comme pour le 2nd degré : analyser l'enseignement des différentes disciplines, communication corps/langage, préparation à l'exercice professionnel et analyse réflexive de la pratique ainsi que projet pluridisciplinaires et analyse réflexive de la pratique au S4. 96h ont été ainsi dégagées, qui seront dédiées pour un groupe TP de préparation aux épreuves de concours. Ce qui est compliqué est qu'il s'agit de sites délocalisés et qu'on ne peut connaître à l'avance le nombre d'étudiants concernés. En fonction du nombre d'étudiants, tous les sites ne pourront pas dégager ces heures. Par exemple, on ne peut pas utiliser cette solution pour 5 étudiants sur le site de Mâcon.

Ce qui semble se dessiner, c'est qu'il y aurait un groupe ouvert sur Auxerre, Nevers et Dijon. Une procédure par vœux a été lancée auprès des étudiants, avec instauration d'un barème. Si toutefois il y avait des demandes extérieures (étudiants hors-académie) pour suivre ces modules, les personnes seraient orientées vers Nevers afin de consolider le site.

- DU à destination des lauréats de concours « ex M2B »

Le DU en cours de travail s'adresse aux fonctionnaires stagiaires qui ont validé leur Master MEEF et qui ne peuvent pas être accueillis de la même façon que les M2B. Ils ont validé toutes les UE, le B2 en langues, Le C2I2E en informatique, ont soutenu leur mémoire et ont réalisé deux stages de 7 semaines. En revanche, ils n'ont pas vécu la situation de l'alternance, c'est pourquoi le Ministère a imposé ce DU sans toutefois définir précisément le contenu de la formation.

Deux groupes de travail vont se mettre en place (1^{er} et 2nd degré) autour de deux enjeux :

- 1) Accompagner l'entrée dans le métier et construction d'une posture professionnelle
- 2) Approfondir et renforcer les compétences professionnelles selon les 3 champs précisés dans la dernière note de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : élargir et approfondir la formation par rapport aux grands enjeux de la refondation de l'Ecole, enrichir l'expertise du stagiaire sur des questions d'apprentissage, construire un projet collectif sur un établissement ou sur plusieurs établissements d'un même secteur géographique.

L'idée est de faire un DU en lien avec la formation à l'ESPE et le Plan Académique de Formation. Au niveau interne, plusieurs pistes se dégagent sur des modules spécifiques (CAPASH par exemple, modules du Master PIF). Le projet pluridisciplinaire sera un travail autonome, qui pourrait donner lieu à une prestation de l'étudiant devant un public de professionnel. Là encore, il n'est pas possible de connaître avant le mois de juillet le nombre d'étudiants qui seront concernés.

8

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que l'équipe de direction de l'ESPE a rencontré plusieurs partenaires (Direction Régionales Affaires Artistiques et Culturelles, CAPE, MAIF, MGEN) qui joueront un grand rôle dans le projet pluridisciplinaire entre autre.

Madame Marie-Geneviève GERRER prend la parole pour expliquer aux membres du COSP que deux problèmes se posent : cette nouvelle formation des M2B ainsi que le nouveau DU en cours d'élaboration doivent être opérationnels au 1^{er} septembre. Or les membres du COSP ne pourront voter en présentiel, les délais étant contraints étant donné que ces formations doivent être analysées par les instances de l'Université, et votées avant le 1^{er} septembre. Madame Marie-Geneviève GERRER propose que l'envoi des documents finalisés soit fait par mail aux membres du COSP et que ces derniers donnent leur avis par voie électronique (accord, désaccord, points à travailler...). Les membres du COSP sont d'accord à l'unanimité pour procéder ainsi.

Madame Marie-Geneviève GERRER informe par ailleurs les membres du COSP du possible rattachement du DAEU A actuellement rattaché à l'UFR Lettres, et qui est géré par le SEFCA. L'UFR Lettres ne souhaite plus qu'il soit rattaché à leur composante, et dans l'urgence, l'Université a sollicité l'ESPE pour reprendre cette formation. Ce rattachement paraît logique, mais il présente plusieurs problèmes au niveau pédagogique et administratif. Madame Marie-Geneviève GERRER a donc accepté ce rattachement en intérim, mais si ces problèmes ne sont pas résolus (assurance financière pour le secrétariat et enseignants qui acceptent de prendre la responsabilité pédagogique notamment), l'ESPE refusera ce rattachement.

5- Convention IIPE (Unesco)

Madame Magali DANNER, enseignante-chercheuse au laboratoire IREDU et responsable du master Pilotage et Evaluation des Systèmes Educatifs (PESE), est invitée à présenter les objectifs de cette convention.

Le Master PESE (à distance) est destiné à former des cadres de l'Education Nationale ou d'Organisations Non Gouvernementales qui s'intéressent aux politiques éducatives. Dans ce cadre-là, Madame Magali DANNER a été contactée par un autre organisme de formation, l'Institut International de Planification de l'Education (IIPE), avec lequel elle travaille déjà dans le cadre de missions d'expertises.

Le Master PESE a deux flux d'étudiants : un flux "classique" d'étudiants qui continuent leur M1 qu'ils suivaient à l'Université de Bourgogne et qui demandent à intégrer le M2 (50% des effectifs), et un flux d'étudiants de M1 en sciences de l'éducation ou en économie hors UB, qui souhaitent intégrer le master 2, ainsi que des certifications et diplômes étrangers (4 à 5 étudiants chaque année) qui viennent de l'IIPE, labélisée UNESCO.

L'IIPE souhaite que la formation soit reconnue comme une formation qualifiante, pour obtenir le M2. Leurs étudiants ont déjà tous un M2 et une expérience de 3 à 5 ans de cadre à l'Education Nationale ou dans une ONG et suivent la formation "PFA - Plan de Formation Approfondie en Planification et Gestion des Politiques Educatives", d'un volume de 360h et qui donne droit à 60 ECTS.

9

L'IIPE demande à instaurer une validation des acquis. La convention vise à certifier qu'elle prend en charge la traduction des enseignements, avec la mise à disposition d'une personne qui ferait l'interface entre l'ESPE et L'IIPE. En contrepartie, l'Université s'engage à éditer un bulletin avec les deux labels, qui certifie que les étudiants qui suivent la formation PFA plus le complément dispensé par l'ESPE peuvent être diplômés. Les discussions portent pour le moment sur les modules qui pourraient donner lieu à validation d'acquis.

La convention serait mise en place en 2017, mais il faudrait que l'IIPE puisse dès à présent informer ses étudiants qu'ils pourraient candidater en 2017.

Madame Véronique PARISOT ajoute que cette convention est doublement intéressante pour le département Diderot, qui pourrait ainsi élargir ses relations internationales et profiter du label UNESCO.

Monsieur Max NOUBEL soumet au vote cette convention. Les membres du COSP donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés. La convention devra être examinée par les instances universitaires (CEVU et Conseil d'administration) avant d'être adoptée définitivement.

6- Note de procédure STAPS/ ESPE

Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle que le début de l'année universitaire a été difficile avec l'UFR STAPS. Le Doyen et l'équipe de l'UFR STAPS ont demandé à ce que soit élaborée une note de procédure pour définir les relations et le partenariat entre STAPS et l'ESPE. Ce qui posait problème étaient les inscriptions administratives (IA) et inscriptions pédagogiques (IP).

Normalement, les IA revenaient à l'ESPE, mais vu l'opposition des UFR au mois de mai 2014, le Président de l'Université a accepté que les IA reviennent aux composantes et l'ESPE devait récupérer les IP, les IA se faisant pourtant bien sous le code ESPE. L'UFR STAPS n'était pas d'accord avec la comptabilité des étudiants engendrée par ces inscriptions "sous-traitées" pour l'ESPE, et se sentait dépossédé d'une partie de ses étudiants.

Le deuxième problème était d'ordre financier : au fond cela n'était pas fondé puisque ces inscriptions n'influençaient pas le budget de l'UFR. D'autres problèmes se sont par la suite ajoutés entraînant des complications au niveau administratif et pédagogique (secrétariat et fiche filière entre autres).

Cette note de procédure a pour but d'assainir les relations avec l'UFR STAPS et entériner un réel partenariat.

Monsieur Max NOUBEL soumet cette note de procédure au vote des membres du COSP. La note de procédure est adoptée à l'unanimité des membres du COSP présents ou représentés.

Monsieur Denis LOIZON dit qu'il se réjouit de l'apaisement des relations entre l'ESPE et l'UFR STAPS.

En l'absence de questions diverses, Monsieur Max Noubel décide de lever la séance à 11h30. Il remercie chaleureusement les membres du COSP de leur participation.